

Préfecture de la Somme

Préfecture maritime de la Manche  
et de la mer du Nord

Division « action de l'État en mer »

N° 76/2020/PREMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par N. Lemaire  
[nicolas5.lemaire@intradef.gouv.fr](mailto:nicolas5.lemaire@intradef.gouv.fr)

### ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 26 octobre 2018 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;

La préfète de la Somme,

Le préfet maritime de la Manche  
et de la mer du Nord,

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code de l'environnement, notamment son article R.334-31 ;
- Vu le décret n° 2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, notamment son article 3 ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la Somme du 18 juin 2013, portant désignation des groupements de collectivités territoriales mentionnés aux f) et i) du 2° du I de l'article 2 du décret n° 2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 111/2018 du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la Somme du 26 octobre 2018, portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;

Considérant les résultats des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 entraînant des modifications dans la composition des membres du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Considérant les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation.

**Arrêtent :**

Article 1<sup>er</sup>.

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté inter-préfectoral n°111/2018 du 26 octobre 2018 modifié susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

Article 1<sup>er</sup>

I. Sont nommés membres du conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale :

**1. Au titre des six représentants de l'État :**

- a) le commandant de la zone maritime Manche-mer du Nord ;
- b) le directeur interrégional de la mer Manche Est mer du Nord ;
- c) le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;
- d) le délégué à la mer et au littoral du Pas-de-Calais et de la Somme ;
- e) le délégué régional Manche-mer du Nord du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- f) le directeur de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

**2. Au titre des treize représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sur proposition de leur organe délibérant :**

- a) Pour la région Hauts-de-France :
  - M. Jean-François RAPIN, titulaire ;
  - M. Franck DHERSIN, suppléant ;
  - Mme Paulette JULIEN-PEUVION, titulaire ;
  - Mme Mathilde JOUVENET, suppléante.
- b) Pour la région Normandie :
  - M. Pierre VOGT, titulaire ;
  - M. Hubert LEFEVRE, suppléant.
- c) Pour le département du Pas-de-Calais :
  - Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, titulaire ;
  - Mme Emmanuelle LEVEUGLE, suppléante.
- d) Pour le département de la Somme :
  - M. Stéphane HAUSSOULIER, titulaire ;
  - Mme Brigitte LHOMME, suppléante.
- e) Pour les représentants des intercommunalités littorales du Pas-de-Calais, de la Somme et de Seine-Maritime :
  - La communauté d'agglomération du Boulonnais :
    - M. Dominique GODEFROY, titulaire ;
    - M. Olivier BARBARIN, suppléant.
  - La communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois :
    - M. Bruno COUSEIN, titulaire ;
    - M. Claude VILCOT, suppléant.

- La communauté de communes Ponthieu-Marquenterre :
    - M. Eric KRAEMER, titulaire ;
    - M. Alain BAILLET, suppléant.
  - La communauté de communes des Villes Sœurs :
    - M., Jean-Marc LOUVEL, titulaire ;
    - M. Michel DELEPINE, suppléant.
  - La communauté d'agglomération de la Baie de Somme :
    - M. Pascal DEMARTHE, titulaire ;
    - M. Jean-Paul LECOMTE, suppléant.
- f) Pour le pôle métropolitain de la Côte d'Opale :
- M. Daniel FASQUELLE, titulaire ;
  - M. Frédéric CUVILLIER, suppléant.
- g) Pour le syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard :
- M. Emmanuel MAQUET, titulaire ;
  - M. Philippe EVRARD, suppléant. :
- h) Pour le représentant des structures porteuses des schémas d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants situés en amont des estuaires inclus dans le périmètre du parc naturel marin :
- L'institution interdépartementale Oise, Seine-Maritime et Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle et le syndicat mixte Canche et Affluents :
    - M. Philippe CLABAUT, titulaire ;
    - Suppléant : à désigner.
- 3. Au titre du représentant du ou des parcs naturels régionaux intéressés (parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et parc naturel régional de Picardie Maritime) :**
- Titulaire : à désigner;
  - Suppléant : à désigner.
- 4. Au titre du représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales de la baie de Canche et de la baie de Somme :**
- M. Dominique COCQUET, titulaire ;
  - Suppléant : Hervé LECLERCQ.
- 5. Au titre des vingt-deux représentants des organisations représentatives des professionnels :**
- a) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France :
- M. Antony VIERA, titulaire ;
  - M. Olivier LEPRETRE, suppléant.
- b) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie :
- M. Pascal COQUET, titulaire ;
  - M. Lucas TEYSSEIRE, suppléant.
- c) Pour les neuf représentants des professionnels de la pêche, représentant les différents métiers et ports de débarquement, désignés sur proposition du comité

- d) régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France et du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie :
- M. Christopher TERNOIS, titulaire ;
  - M. Didier LAURENT, suppléant ;
  - M. Christophe LEPRETRE, titulaire ;
  - Mme Peggy SEILLIER, suppléante ;
  - M. Samuel GAMAIN, titulaire ;
  - M. Elly BIGOT, suppléant ;
  - Mme Renée MICHON, titulaire ;
  - M. Nicolas DESCHARLES, titulaire ;
  - M. Luc RAMET, titulaire ;
  - Mme Morgane RICARD, suppléante ;
  - M. Antoine MEIRLAND, titulaire ;
  - M. Michel FOURNIER, suppléant ;
  - M. Stéphane PINTO, titulaire ;
  - M. Jérémy DEVOGEL, suppléant ;
  - M. Jean-Joseph DELABY, titulaire ;
  - Mme Julie MONTASSINE, suppléante.
- e) Pour les organisations de producteurs de pêche maritime :
- Mme Delphine RONCIN, titulaire ;
  - Mme Loezia LANCELOT, suppléante ;
  - M. Bruno MARGOLLE, titulaire ;
  - M. Eric GOSSELIN, suppléant.
- f) Pour le comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord :
- M. Julien CUVILLIER, titulaire ;
  - M. Paulin LECONTE, suppléant.
- g) Pour l'autorité portuaire du Tréport :
- M. Alain BAZILLE, titulaire ;
  - Mme Virginie LUCOT-AVRIL, suppléante.
- h) Pour l'autorité portuaire de Boulogne-sur-Mer :
- Mme Patricia POUPART, Titulaire ;
  - M. Anthony JOUVENEL, Suppléant.
- i) Pour le représentant des deux sections régionales de Normandie et des Hauts-de-France de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) sur proposition de ces deux sections et du siège :
- Mme Laëtitia PAPORE, titulaire ;
  - M. Jean-François BULTEAU, suppléant.
- j) Pour le syndicat des énergies renouvelables :
- Mme Marion LETTRY, titulaire ;
  - Mme Anne GEORGELIN, suppléant.
- k) Pour Armateurs de France :
- M. Julien LEMESRE, titulaire ;
  - M. Christophe PLEUVRET, suppléant.

- Pour la chambre de commerce et d'industrie Littoral Hauts-de-France :
- M. Francis LEROY, Titulaire ;
- M. Alain TERNISIEN, Suppléant ;
- M. Jérôme DAVID, Titulaire ; M. Thierry LE MAUFF, Suppléant.

- l) Pour le représentant des trois comités départementaux du tourisme du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime, sur proposition de ces trois comités :
- M. Franck BEAUVARLET, titulaire ;
  - Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, suppléante.

**6. Au titre des sept représentants d'organisations d'usagers :**

- a) Pour le représentant d'une fédération de pêcheurs plaisanciers :

- Le comité régional de la pêche de loisir en mer du Nord - Pas de Calais de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France et le comité régional Nord de la fédération française des pêcheurs en mer :
  - M. Dominique VIARD, titulaire ;
  - M. Marcel NUTTENS, suppléant.

- b) Pour la fédération française des ports de plaisance :

- M. André WIDEHEM, titulaire ;
- M. Gilles BOURDREZ, suppléant.

- c) Pour la fédération française des études et sports sous-marins :

- Mme Ingrid RICHARD, titulaire ;
- M. Jacques DUQUENOY, suppléant.

- d) Un représentant des trois comités départementaux olympiques et sportifs du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime, sur proposition de ces trois comités :

- M. Christophe DINOIR, titulaire ;
- M. François JOLIVEAU, suppléant.

- e) Pour les associations de chasse maritime du Pas-de-Calais :

- M. Thierry FORESTIER, titulaire ;
- M. Benjamin BIGOT, suppléant.

- f) Pour les associations de chasse maritime de la Somme :

- M. Bernard FLORIN, titulaire ;
- M. Anthony DANESIN, suppléant.

- g) Pour une organisation de pêcheurs à pied non professionnels :

- Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale :
  - Titulaire : à désigner ;
  - Suppléant : à désigner.

**7. Au titre des six représentants d'associations de protection de l'environnement :**

- a) Un représentant d'une association compétente en matière de protection des milieux désignée par la fédération française des sociétés de protection de la nature, dite « France Nature Environnement » :

- M. Marc EVERARD, titulaire ;
- M. Thierry DEREUX, suppléant.

- b) Pour l'association Picardie nature :
  - M. Olivier HERNANDEZ, titulaire ;
  - M. Patrick THIERY, suppléant.
- c) Pour le groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais :
  - M. Alain WARD, titulaire ;
  - M. Denis TIRMARCHE, suppléant.
- d) Pour la coordination mammalogique du nord de la France (CMNF) :
  - M. Jean-Luc BOURGAIN, titulaire ;
  - M. Jacky KARPOUZOPOULOS, suppléant.
- e) Pour le conservatoire botanique national de Bailleul :
  - M. Christophe BLONDEL, titulaire ;
  - M. William GELEZ, suppléant.
- f) Pour le groupe d'études des milieux estuariens et littoraux (GEMEL) :
  - M. Thierry RUELLET, titulaire ;
  - Mme Céline ROLET, suppléante.

**8. Au titre des quatre personnalités qualifiées :**

- a) Sur la connaissance halieutique et des milieux marins :
  - M. Rachid AMARA.
- b) Sur les sciences humaines et sociales :
  - M. Jérôme BURIDANT.
- c) Sur l'éducation à l'environnement :
  - M. Philippe VALLETTE.
- d) Sur la connaissance des oiseaux marins :
  - M. Patrick TRIPLET.

Article 2.

Le sous-préfet d'Abbeville, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, et le directeur de l'Office Français de la Biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et de l'Office Français de la Biodiversité ainsi qu'au recueil des actes administratifs électronique de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord ([www.premar-manche.gouv.fr](http://www.premar-manche.gouv.fr)).

Amiens, le 11 décembre 2020

La préfète de la Somme



Muriel NGUYEN

À Cherbourg, le 10 DEC 2020

Le préfet maritime de la Manche  
et de la mer du Nord,



Philippe DUTRIEUX